

Ajout du vaporisateur nasal Narcan^{MC} et de certaines fournitures au Programme de gratuité du médicament naloxone et de certaines fournitures

La Régie vous informe qu'à partir du **9 mai 2018**, le vaporisateur nasal Narcan^{MC} et certaines fournitures, dont des trousse préassemblées, seront couverts par le Programme de gratuité du médicament naloxone et de certaines fournitures nécessaires à son administration.

La présente infolettre vous informe également des instructions de facturation en lien avec ce programme.

1 Nouveaux produits couverts par le Programme

Le tableau suivant présente les nouveaux produits couverts par le Programme :

Code de programme	Médicament ou fournitures	Marque de commerce	Code de facturation	Format	Quantité maximale par service
8K	Naloxone (chlorhydrate de) (pour utilisateur) vaporisateur nasal 4 mg/0,1 ml	Vaporisateur nasal Narcan ^{MC}	02458187	2 vaporisateurs	4 formats
	Trousse préassemblée contenant deux formats de chlorhydrate de naloxone injectable (pour utilisateur)		99101443	1 trousse	4 trousse

Code de programme	Médicament ou fournitures	Marque de commerce	Code de facturation	Format	Quantité maximale par service
8L	Naloxone (chlorhydrate de) (pour tierce personne) vaporisateur nasal 4 mg/0,1 ml	Vaporisateur nasal Narcan ^{MC}	99101434	2 vaporisateurs	4 formats
	Trousse préassemblée contenant deux formats de chlorhydrate de naloxone injectable (pour tierce personne)		99101444	1 trousse	4 trousse
8K et 8L	Trousse préassemblée dans laquelle doivent être ajoutés deux vaporisateurs nasaux de chlorhydrate de naloxone		99101461	1 trousse	4 trousse
	Masque barrière à utilisation unique		99101446	1 masque	4 formats

2 Facturation des services

Les principes à respecter lors de la facturation des nouveaux produits sont présentés ci-dessous.

2.1 Exécution d'une ordonnance pour la naloxone – Vaporisateur nasal Narcan^{MC}

Les informations relatives à l'exécution de l'ordonnance sont les suivantes :

- En présence du code de programme **8K**, la naloxone – Vaporisateur nasal Narcan^{MC} doit être facturée avec le code **02458187** (personne utilisatrice d'opioïdes).
- En présence du code de programme **8L**, la naloxone – Vaporisateur nasal Narcan^{MC} doit être facturée avec le code **99101434** (personne pouvant intervenir auprès de la personne utilisatrice d'opioïdes).
- Le service doit être facturé avec le code :
 O : exécution d'une nouvelle ordonnance.
- Le tarif payable est de 9,34 \$ (48 500 ordonnances et moins) et de 8,74 \$ (plus de 48 500 ordonnances).

2.2 Exécution d'une ordonnance pour la trousse préassemblée contenant deux formats de chlorhydrate de naloxone injectable

La trousse préassemblée (code de facturation **99101443** ou **99101444**) contient deux formats de chlorhydrate de naloxone injectable et des fournitures nécessaires à son administration.

Ainsi, si le pharmacien facture une trousse préassemblée, il doit facturer **uniquement la trousse**. Les fournitures requises ne doivent pas être facturées séparément, car elles sont incluses dans la trousse.

Les informations relatives à l'exécution de l'ordonnance sont les suivantes :

- En présence du code de programme **8K**, la trousse préassemblée contenant deux formats de chlorhydrate de naloxone injectable doit être facturée avec le code **99101443** (personne utilisatrice d'opioïdes).
- En présence du code de programme **8L**, la trousse préassemblée contenant deux formats de chlorhydrate de naloxone injectable doit être facturée avec le code **99101444** (personne pouvant intervenir auprès de la personne utilisatrice d'opioïdes).
- Le service doit être facturé avec le code :
 O : exécution d'une nouvelle ordonnance.
- Le tarif payable est de 9,34 \$ (48 500 ordonnances et moins) et de 8,74 \$ (plus de 48 500 ordonnances).

2.3 Exécution d'une ordonnance pour la trousse préassemblée dans laquelle doivent être ajoutés deux vaporisateurs nasaux de chlorhydrate de naloxone

Lors de la facturation, la trousse préassemblée (code **99101461**) doit **nécessairement** être facturée séparément des deux vaporisateurs nasaux (code **02458187** ou **99101434**).

Les informations relatives à l'exécution de l'ordonnance sont les suivantes :

- En présence du code de programme **8K** ou **8L**, la trousse préassemblée dans laquelle doivent être ajoutés deux vaporisateurs nasaux de chlorhydrate de naloxone doit être facturée avec le code **99101461**.
- Le service doit être facturé avec le code :
 Y : fourniture sans honoraires – masques, tampons alcoolisés et gants, trousses préassemblées.
- Le tarif payable est de 0,00 \$.

2.4 Exécution d'une ordonnance pour le masque barrière à utilisation unique

Les informations relatives à l'exécution de l'ordonnance sont les suivantes :

- En présence du code de programme **8K** ou **8L**, le masque barrière à utilisation unique doit être facturé avec le code **99101446**.
- Le service doit être facturé avec le code :
 Y : fourniture sans honoraires – masque, tampons alcoolisés et gants, trousses préassemblées.
- Le tarif payable est de 0,00 \$.

2.5 Enseignement des notions de base sur la naloxone

Les modalités prévues pour l'enseignement des notions de base sur l'utilisation de la naloxone sont les mêmes pour le vaporisateur nasal que pour la solution injectable.

2.6 Prix payable pour les trousse préassemblées et le masque barrière à utilisation unique

Les trousse préassemblées et le masque barrière à utilisation unique sont remboursés au prix réel d'acquisition, jusqu'à concurrence du prix maximal remboursable.

À ce coût peut s'ajouter une marge bénéficiaire du grossiste maximale de 6,5 %. Lorsque le prix d'acquisition excède le prix maximal remboursable du médicament établi par le ministre aux fins du Programme, l'excédent ne peut être facturé à la personne qui bénéficie du Programme.

Prix maximal remboursable	
Produit	Prix payable
Trousse préassemblée contenant deux formats de chlorhydrate de naloxone injectable	31,00 \$ par unité
Trousse préassemblée dans laquelle doivent être ajoutés deux vaporisateurs nasaux de chlorhydrate de naloxone	17,00 \$ par unité
Masque barrière à utilisation unique	5,00 \$ par unité

3 Validations

Les validations présentées dans l'infolettre 224 du 31 octobre et l'infolettre 250 du 17 novembre 2017 s'appliquent également lors de la facturation des nouveaux produits couverts par le Programme.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec madame Nathalie Potvin au 418 682-5122, poste 4254 ou avec monsieur Jean Doré au poste 4838. Vous pouvez aussi transmettre vos questions ou commentaires à l'adresse Support_CIP-Pilotage.CIP@ramq.gouv.qc.ca.